Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du 15 février 2024 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance) ; Antoine FAURE (Aups) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jean-Charles BORGHINI et Georges BOTELLA (Conseil régional Provence alpes côte d'Azur) Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

Excusés qui ont donné pouvoir : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER

A partir du point 2 : Georges BOTELLA à Jean-Charles BORGHINI ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Nathalie PEREZ LEROUX à Antoine FAURE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2023 à Moustiers Ste Marie

2. Elections partielles des vice-présidents

M. Georges BOTELLA est élu à l'unanimité 1er vice-président (en remplacement de Mme VAGINAY-RICOURT).

M. Jacques AVANIAN est élu à l'unanimité 7ème vice-président (en remplacement de M. Alain SAVARY).

3. <u>Dossiers de demande de subventions</u>

- « Amélioration de la ferme caprine pédagogique de Valx » → point reporté
- Entretien des bâtis, des espaces fréquentés et patrimoniaux des domaines de Valx et Félines année 2024

Cout total TTC: 28 750 €; CD 04 11 500 €; Région: 11 500 €; Autofinancement: 5 750 €

Défi Famille à biodiversité positive

Coût total TTC: 10 938 €; Office Française de la Biodiversité: 8 750 €; Autofinancement: 2 188 €

■ Programme de l'année 3 du contrat territoire lecture

Coût total TTC : 23 577,37 €; Etat – crédits DRAC 15 000,00 €; Autofinancement : 3 750,00 €; Reliquat subvention Etat des années 1 et 2 : 4 827,37 €

« Manger Verdon 2024 : plus d'autonomie et moins de gâchis »

Cout total TTC: 9 220 €; PAA: 2876 €; Fondation Crédit agricole: 4 500 €; Autofinancement: 1 844 €

• Mise en œuvre (2024-2025) du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon

Coût total 2024-2025 TTC : 147 300 € ; Agence de l'eau 72 433 € ; Région Sud : 43 460 € ; Autofinancement : 31 407 €

• Gestion des espèces exotiques envahissantes : travaux 2024 et actualisation des fiches pédagogiques

Coût total TTC: 39 288 €; Agence de l'eau: 11 786 €; Région: 11 786 €; Autofinancement: 15 716 €

■ Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon – Année 2024

Coût total TTC: 162 000 €; Agence de l'Eau: 81 000 €; Région: 48 600 €; Autofinancement: 32 400 €

• Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin du Verdon -Année 2024
Coût total TTC: 132 000 €; Agence de l'eau (30%) 39 600 €; EDF: 19 800 €; Autofinancement: 72 600 €

■ Travaux d'urgence sur la digue des Relarguiers à Beauvezer suite à la crue des 1^{er} et 2 décembre 2023 & Travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles et d'abattage suite à la crue des 1^{er} et 2 décembre 2023 sur le bassin du haut Verdon

A la demande la Région, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le regroupement des deux dossiers qui se totalisent ainsi : **Coût total TTC : 300 264 €** ; Etat-DSEC : 120 105 € ; Région : 62 555 € ; autofi. EPCI : 117 604 €.

4. Convention de partenariat avec la SCP : Bilan 2023 - Programme opérationnel 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le bilan 2023 ainsi que le programme d'actions 2024 et les actions qui en découlent :

Bénéficiaire	Projet	Montant HT	Aide SCP	Aide SCP 2024
DLVA	STEP St Laurent du Verdon	460 000	142 000	35 500
La Palud-sur-Verdon	sur-Verdon Amélioration STEP 40 614 8		8 113	8 113
La Verdière	STEP La Mourotte	314 000	53 610	42 888
Thorame-basse	STEP Châteauvieux	166 000	33 200	8 300
Castellane	2 STEP	800 000	320 000	40 000
Rougon	Toilettes sèches La Mescla	45 000	14 850	14 850
Montmeyan	Toilettes sèches à la plage	45 000	14 850	14 850
SIVOM Nord Artuby	, ,		66 000	16 500
PNR Verdon			6 000	6 000

✓ Fond d'aide au conseil : poursuite des projets démarrés en 2023. 40 jours sollicités sur 30 disponibles.

Sur la STEP de Rougon : Avenant à la convention de partenariat avec la SCP et la commune de Rougon

Les membres du Bureau à l'unanimité valident l'avenant à la convention ayant pour objet d'actualiser le plan de financement et intégrer les surcoûts des travaux.

5. Convention avec la SAFER et les 7 intercommunalités du bassin versant sur le thème des zones humides

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les projets de conventions avec les 7 intercommunalités dans le cadre du plan de gestion stratégique des zones humides validé en 2023 dont l'objectif est d'identifier les potentialités d'acquisition publique de parcelles en zone humide.

6. Avenant n°3 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et DLVAgglo

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'avenant à la convention de délégation du PI avec DLVA, fixant le programme d'actions annuel et la part d'autofinancement de l'interco qui en découle.

7. <u>Convention d'accès aux cartographies des Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) dans le cadre des plans nationaux d'actions de certaines espèces menacées</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention avec la DREAL PACA permettant l'accès du Parc du Verdon aux cartographies des Zones de Sensibilité Majeure.

8. Chartes de Partenariat avec les EPCI dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les chartes de partenariats avec chacun des porteurs de PAT sur le territoire du Parc à savoir : le Conseil départemental 04, Provence Alpes Agglomération, Dracénie Provence Agglomération, la communauté de communes Alpes Provence Verdon et la communauté de communes Provence Verdon.

9. Navette Blanc-Martel – évolutions du service en vue de la saison 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les modifications proposées pour la saison 2024 à savoir :

- de rallonger le temps entre la navette allée et la navette retour pour laisser plus de temps aux randonneurs,
- de maintenir les tarifs 2023, à l'exception du tarif pour un aller simple, de manière à être plus attractif pour les usagers de la ligne régionale ;
- de modifier les conditions générales de vente pour intégrer les motifs liés aux conditions climatiques.

Les tarifs votés pour 2024 seront les suivants :

		Tarif public TTC	TVA Applicable
Billet aller/retour	Tarif adulte	8,5 €	10 %
Billet aller/retour	Tarif enfant jusqu'à 12 ans révolus	5,5 €	10 %
Billet aller simple	Tarif unique	4,5 €	10 %

10. Positionnement sur le projet de réédition du livre de J. CRU → Décision reportée au bureau du 11 avril 2024.

11. <u>Convention projet inter parc tourisme 2023-2024 : « déclinaison régionale du plan climat dans le cadre de l'inter parc tourisme des PNR de la Région</u>

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention relative au portage par le Parc de la Ste Baume de l'action inter parcs sur la marque « valeurs parcs » Tourisme et le partage de l'autofinancement par les 9 parcs signataires.

12. <u>Validation des audits et des conventions d'utilisation de la marque Valeurs Parc – produits agricoles et prestations touristiques</u>

Renouvellements:

Reflouvements:						
Etablissement	Commune	Engagé dans la marque depuis	Date d'audit			
Monastère de Ségriès	Moustiers-Sainte-Marie	2013	19/06/2023			
Ferme du Petit Ségriès	Moustiers-Sainte-Marie	Depuis le début	20/06/2023			
La Fabrique	Moustiers-Sainte-Marie	2017	21/06/2023			
Hôtel des Gorges du Verdon	La Palud sur Verdon	2013	21/06/2023			
La Bergerie nature	Quinson	2016	11/10/2023			
Gite Panda la Vincence	La Verdière	2014	12/10/2023			
Hôtel Moulin du Château	Saint Laurent du Verdon	Depuis le début	12/10/2023			
Gîte l'escargot	Quinson	2015	13/10/2023			
Gîtes de Vauvenières	Saint Jurs	Début 2004	17/11/2023			

Nouveaux candidats:

The different contraction of the					
Nom	Localisation	Activité / Référentiel			

Ferme de Vauvenières : Yann SAUVAIRE	Saint Jurs	Plantes aromatiques
Camping de Vauvenières – Ferme de Vauvenières	Saint Jurs	Hébergement
Camping municipal Verdon Carajuan	Rougon	Hébergement
Hôtel restaurant l'Ermitage	Les Salles sur Verdon	Hébergement

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- Fixent les tarifs d'audits pour les établissements touristiques ou entreprises agricoles à 200 € par audit d'attribution et 100 € pour l'audit de renouvellement, et valident le principe de ne facturer qu'un seul audit pour les structures qui cumuleraient la marque touristique et la marque agricole,
- Autorisent le Président à signer les conventions d'attribution ou de renouvellement de la marque Valeurs Parc pour les audits qui ont été approuvés par le comité de gestion de la marque Valeurs Parc avec les entreprises listées cidessus.
- pour les prochains audits, autorisent le Président à signer les conventions d'utilisation de la marque pour les bénéficiaires de la marque, une fois que le comité de gestion de la marque aura émis un avis favorable sur les audits, sans passage des conventions en bureau du Parc afin d'alléger la procédure.

13. Calendrier des évènements du Parc – février à avril 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le calendrier présenté des évènements que le Parc organise ou la participation du Parc à certains évènements organisés par les communes ou associations.

14. Marché « bilan des actions du contrat de rivière Verdon 2 phase 1&2 (2017-2023) »

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec le bureau d'études TILIA pour un montant global et forfaitaire de 80 400€ TTC, ainsi que toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

15. Convention de partenariat avec radio Verdon 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la reconduction du partenariat avec Radio Verdon au titre de l'année 2024 et pour un coût de 3 000 €.

16. Conventions d'occupation temporaire (COT) pour les logements de Félines

Il s'agit des mêmes conventions que celles présentées et votées lors du Bureau du 7 décembre 2023 mais sans le Conservatoire du Littoral comme signataire (à sa demande). Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les conventions d'occupation temporaire des logements sur Félines dans les mêmes conditions que celles déjà délibérées.

17. Tarifs des animations pédagogiques du Parc du verdon sur le domaine de Valx ou hors les murs- 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs 2024 à l'identique de ceux de 2023 :

	Prix de vente aux particuliers		Prix de vente aux groupes En semaine		Prix de vente aux groupes En week-end et férié		
Module d'animation pour la demi- journée	Adulte (dès 16 ans)	Tarif réduit	Enfant (de 5 à 15 ans)	Groupe constitué de scolaires, ACM, association à but non lucratif, collectivité).	Groupe constitué de particuliers, CE, entreprises, associations à but lucratif et commerciaux, tours opérators.	Groupe constitué de scolaires, ACM, association à but non lucratif, collectivités	Groupe constitué de particuliers, CE, entreprises, associations à but lucratif
Visites	10,00€	8,00€	5,00 €	130,00€	150,00€	180,00€	200,00€
Ateliers pédagogiques (avec matières premières)	18,00€	15,00€	10,00€	180,00€	200,00€	230,00€	270,00€
Forfait déplacement sur le territoire (communes du Parc) et villes-portes				+40 €	+140€	+40 €	170€
Forfait déplacement hors territoire (communes hors Parc)				+40 €	+160€	+40 €	200€
Supplément de 5€/personne pour les groupes constitués de + de 15 adultes (du 16 au 20 ème)							

18. Remboursement des frais de déplacement / participation épreuves de concours

Les membres du Bureau à l'unanimité délibèrent approuvent le remboursement des frais de déplacement des agents participant à un concours de la fonction publique au titre des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Pour affichage, Conformément à l'article 1/2/25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie de 72 février 2024



